

PROJET D'ETABLISSEMENT

Multi Accueil

« Les Écureuils »



8 Place du Général de Gaulle

69330 Jonage

04 78 31 13 41

multi-accueil@jonage.fr

Avril 2024

Présentation de l'établissement

L'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) « Les écureuils » peut accueillir 30 enfants en accueil régulier ou occasionnel selon l'avis émis en date du 19/10/2006 par le Conseil Général du Rhône.

Cette structure à gestion municipale est financée par les participations de la CAF du Rhône (via la Prestation de Service Unique), de la commune et des parents.

Les enfants résidant à Jonage ou dont les parents travaillent sur le territoire de Jonage sont accueillis en priorité.

Créée en 1983, la Halte-garderie "les Ecureuils", était d'abord dirigée par des assistantes maternelles et accueillait 15 enfants de 3 mois à 5 ans, les mardis et jeudis après-midi de 13h15 à 18h15. A partir de 1987, une demi-journée supplémentaire est proposée aux parents : le lundi après -midi.

A partir de 1996, la structure qui peut désormais accueillir 18 enfants. Les enfants sont dorénavant accueillis en journée continue.

En 1998, la structure déménage dans ses nouveaux locaux, place Général de Gaulle, avec possibilité d'accueil le mardi après-midi.

En Juin 2001, l'amplitude horaire devient plus important ; 7h30-18h30 du lundi au vendredi. La capacité d'accueil est augmentée à 20 enfants.

Une extension des locaux en janvier 2006 permet la création d'un espace d'accueil supplémentaire. La structure de 425m² peut dorénavant accueillir 30 enfants à temps plein sur deux lieux de vie : un pour les petits (2 mois et demi à 18 mois) un pour les grands (18 mois à 3 ans).

Aujourd'hui l'équipe du multi accueil se compose de 14 personnes.

Suite à l'évolution des besoins des familles, l'amplitude horaire est de 8h à 18h à compter du 22 aout 2024.

Projet d'accueil

1. Capacité d'accueil

L'EAJE accueille 30 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans répartis dans 2 sections:

- Les « petits » : 13 enfants âgés de 10 semaines à 18 mois environ
- Les « grands »: 17 enfants âgés de 18 mois à 3 ans (4 ans les mercredis et les vacances scolaires)

Cet agrément est modulé à 15 enfants de 8h à 8h30 et de 17h30 à 18h.

Le décret du 30/08/2021 autorise les EAJE à accueillir en « surnombre », c'est-à-dire que nous pouvons accueillir jusqu'à 34 enfants par jour sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100% : si nous accueillons 34 enfants un jour nous devons compenser le reste de la semaine. (exemple : 34 enfants le lundi, 28 le mardi, 30 le mercredi, 29 le jeudi et 29 le vendredi)
- Les règles d'encadrement sont respectées à tout instant (1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 adulte pour 8 enfants qui marchent)
- L'effectif chez les petits ne dépasse pas 15 enfants et chez les grands 19 enfants
- L'amplitude horaire maximale en surnombre est de 8h30 à 17h.

Seule la directrice et son adjointe sont autorisées à prendre la décision de cet accueil en surnombre car il implique une vérification des effectifs sur la semaine et des répercussions non négligeables sur la qualité de l'accueil des enfants (plus d'enfants par professionnelles, plus de bruit, de fatigue, organisation différente). C'est pour cela que cette pratique est utilisée de façon très exceptionnelle et uniquement pour dépanner les familles qui fréquentent déjà la crèche. En effet, si nous devons accueillir des nouveaux enfants sans temps d'adaptation au préalable, cela pourrait être source de stress pour l'enfant et l'équipe. Nous privilégions le bien être de tout le monde.

2. Prestations d'accueil

Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h. Il est fermé :

- la seconde semaine des vacances de printemps,
- le pont de l'ascension,
- 3 semaines en été
- 2 à 3 jours fin août pour des journées pédagogiques
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an.

Le calendrier d'ouverture est transmis à chaque famille lors de la signature du contrat et un exemplaire est affiché à l'entrée de la structure et sur le site internet.

En cas de fermeture exceptionnelle ou de fermeture anticipée, la direction s'engage à prévenir les familles au moins 1 mois à l'avance sauf cas de force majeure.

La structure propose trois types d'accueil :

- L'accueil régulier:

L'accueil peut être à temps plein ou à temps partiel. L'inscription de l'enfant sur des heures d'accueil fixées à l'avance, sur un nombre de jours planifiés (ex : 3 jours, 5 jours par semaine, planning irrégulier...) et sur une durée prévisionnelle (ex : 3 mois, 6 mois,...). La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence.

- L'accueil occasionnel :

L'accueil occasionnel n'est pas récurrent. Il s'agit des « places vacantes » non occupées par les contrats réguliers. Il s'adresse généralement à des enfants déjà inscrits et permet de répondre à un besoin ponctuel d'accueil non planifiable et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

- L'accueil d'urgence :

Cette forme d'accueil présente un caractère de dépannage sur une très courte durée en fonction des disponibilités de la crèche. Il permet de répondre à un besoin d'accueil qui ne peut être différé. La famille n'est généralement pas connue de la structure.

3. Restauration

Le lait infantile est fourni par les parents.

Dès que la diversification alimentaire est assez avancée, notre prestataire « Toque et Sens » peut fournir les repas. La société propose deux repas : repas normal ou repas sans viande en s'adaptant à chaque tranche d'âge.

En cas d'allergie alimentaire, les parents devront fournir l'intégralité des repas. Les allergènes sont disponibles sur simple demande auprès de la directrice. Les exigences alimentaires des parents ne peuvent être prises en compte que si elles ont fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé lié à des raisons médicales validées par le médecin de crèche.

4. Activités à l'extérieur

La crèche possède un grand jardin qui permet aux enfants de découvrir le monde extérieur avec des jeux adaptés.

La structure a également pour projet de proposer aux enfants des sorties récurrentes ou ponctuelles (médiathèque, éveil corporel, ferme, sorties chez les commerçants etc...).

5. Dispositions prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.

Les enfants en situation de handicap bénéficient d'une priorité pour l'accueil en collectivité. En effet, un accueil au milieu d'enfants du même âge leur permet de côtoyer un environnement sécurisant et stimulant. Puisque les besoins de ces enfants peuvent être différents ou complémentaires, une première rencontre avec le médecin de crèche, l'infirmière de la structure et la directrice sera proposée en amont de l'accueil. Un PAI pourra être établi afin de déterminer la possibilité de l'accueil et ses modalités : les soins particuliers, le régime alimentaire etc....

Durant l'accueil et au fur et à mesure des observations faites par l'équipe, les professionnelles adaptent et réajustent les propositions d'activité en fonction des capacités de l'enfant.

Le partenariat avec les institutions de soins accompagnant l'enfant est privilégié, des contacts réguliers permettent de partager nos observations et de nous

adapter aux progrès de l'enfant. L'équipe peut également bénéficier de formations au CNFPT sur cette thématique d'accueil.

6. Profil de l'équipe

L'équipe est constituée de 13 personnes de formations diverses. Chaque professionnel apporte des compétences et des qualités différentes et complémentaires pour assurer un accueil de qualité aux enfants.

**Une directrice
éducatrice de Jeunes
Enfants et une
infirmière**

**Des agents pour la
restauration et
l'entretien des locaux**

**Trois auxiliaires de
puériculture**

**Cinq professionnelles
titulaires du CAP Petite
Enfance**

**Une éducatrice de
jeunes enfants auprès
des enfants**

**Un médecin, un éducateur
sportif et une psychologue
vacataires**

Une conteuse bénévole

Les particularités de chaque diplôme :

a) Le personnel Technique :

La responsable de l'entretien : connaît les règles de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel, gère l'entretien du linge et le stock de produits. Son rôle est indispensable pour l'hygiène et la santé de tous !

La responsable de cuisine maîtrise les règles HACCP (hygiène et transformation des denrées alimentaires) afin d'assurer la préparation des repas en toute sécurité.

b) Le personnel encadrant

Au quotidien tous les agents réalisent des missions communes. Toutefois, la spécificité de leur diplôme leur ajoute des missions spécifiques.

L'Educatrice de jeunes enfants : est garante du respect des projets et est référente sur le plan pédagogique de par ses connaissances théoriques sur le développement du jeune enfant.

L'Infirmière, assure la continuité entre la direction, l'équipe et les familles. Elle est également responsable de la sphère médicale de la structure (visites médicales, réalisation et actualisation des protocoles, suivi des vaccinations des enfants, registre des médicaments, formation du personnel etc)

L'Auxiliaire de puériculture : référente sur le plan sanitaire et reste garante de la prise en charge globale des enfants tout au long de la journée

L'Agent titulaire du CAP petite enfance ou Bac Pro ASSP : contribuent à l'éveil des enfants, les aident à acquérir leur autonomie et participent à leur développement affectif et intellectuel

c) La direction

La directrice de structure (Educatrice de Jeunes Enfants) assure la gestion administrative, l'organisation de l'établissement, les recrutements et le respect du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique. Elle manage également son équipe et s'assure de la qualité d'accueil proposée.

Elle est également la référente des stagiaires, des partenaires et des intervenants.

d) Les intervenants

Le médecin de crèche assure les visites d'entrée en crèche, rédige les projets d'accueil individuels, valide et réajuste les protocoles en cours. Elle est RSAI

La psychologue vient en observation la veille ou l'avant-veille des analyses de la pratique pour identifier les éventuelles difficultés de l'équipe auprès des enfants. Elle peut ensuite orienter les échanges et proposer des solutions lors des réunions d'analyse qui se font en dehors des temps d'accueil des enfants. Elle peut également, en présence de la directrice, recevoir les familles pour des conseils ou un accompagnement.

7. Le travail d'équipe

L'équipe se réunit plusieurs fois par an pour se concerter sur l'organisation et les moyens de proposer un accueil de qualité, en s'appuyant sur le projet pédagogique.

En cas de difficulté récurrente ou de divergences non solutionnées, une médiation avec la direction sera proposée avec ou sans le concours de la psychologue de la structure dans le but de verbaliser et trouver des solutions à mettre en place.

Les nouveaux professionnels sont accueillis lors des journées pédagogiques sur le mois d'août, c'est l'occasion de faire connaissance et leur faire découvrir nos valeurs et nos pratiques professionnelles.

8. Les réunions

Les réunions permettent à l'ensemble de l'équipe du Multi-Accueil de :

- Donner un sens au travail de chacun ;
- Echanger sur les pratiques professionnelles et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Construire un projet éducatif, l'enrichir et le faire évoluer tout au long de l'année ;
- Harmoniser les pratiques professionnelles.
- Organiser des temps forts et des projets communs

La réunion de rentrée

Lors de la réunion de rentrée, la direction fait un rappel sur les règles de sécurité au sein de la structure, présente les nouvelles arrivées à l'équipe et transmet les informations importantes pour le bon déroulement de l'année à venir.

Les réunions d'équipe,

Programmées tous les deux mois de 18h à 19h30, ce sont des temps d'échange, de transmissions d'informations ou de réadaptation par section.

Elles ont lieu au multi accueil et sont animées par la directrice et son adjointe.

La date et les horaires de réunion sont affichés en salle du personnel, les ordres du jour y sont également affichés une semaine avant.

Chaque section est libre, au besoin, de planifier une réunion intersection, où la direction peut être conviée ou non.

L'analyse de la pratique

L'APP fait intervenir une professionnelle de la Petite Enfance (une psychologue) qui apporte une analyse de nos pratiques avec un regard extérieur et propose des solutions à nos problématiques.

Son intervention sur des temps définis pour observer les enfants et les professionnelles permet de relever les difficultés rencontrées au sein de chaque section.

Au cours de la réunion, la psychologue nous propose d'aborder certaines situations où les professionnelles se sont senties en difficulté.

Les temps d'observation de la psychologue et les interrogations sur nos pratiques professionnelles entraînent une réflexion et un échange sur les moyens professionnels qui peuvent être mis en place pour répondre aux problématiques.

Les réunions d'analyse de la pratique sont programmées tous les 2 mois environ.

C'est aussi un temps pour « se décharger » des ressentis qui ne peuvent être exprimés pendant l'accueil des enfants.

La réunion de fin d'année

Elle se déroule généralement au mois de juin.

Elle définit pour la rentrée à venir et pour chaque section : les équipes, les thèmes qui seront impulsés, les temps forts tout au long de l'année, la planification des projets, ... ainsi que le planning des stagiaires et des apprentis présents sur la structure tout au long de l'année.

9. Formations

Les professionnelles sont encouragées à suivre régulièrement des formations afin d'actualiser leurs connaissances et de questionner leurs pratiques.

Chaque année, une formation est organisée en intra équipe sur diverses thématiques en fonction des demandes de l'équipe.

En cours d'année, d'autres formations collectives peuvent être proposées en soirée.

L'équipe peut également bénéficier de formations individuelles en lien avec le CNFPT ou par leur compte individuel de formation.

Tout au long de l'année, l'équipe se documente grâce à l'échange de revues professionnelles ou de webinaires.

Nous tenons à jour un classeur qui synthétise les contenus des formations individuelles et collectives.

10. Dispositions prises pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants

Se référer au projet pédagogique et éducatif

Nos pratiques sont élaborées à partir de valeurs communes :

- Favoriser le respect de soi et des autres
- Favoriser l'autonomie en élargissant son champ de découverte
- S'enrichir en communiquant
- Favoriser l'égalité filles- garçons
- Lutter contre les stéréotypes

11. Projet social et de développement durable¹

Situation géographique

Jonage, ville de 12,11 km² située dans l'Est lyonnais fait partie de la métropole du Grand Lyon. Elle était peuplée de 6 076 habitants en 2019 et est identifiée comme une commune « dense » selon l'INSEE étant donné que 50% de son territoire est occupé par des terres agricoles. En 2022, il n'existe pratiquement plus de terrains constructibles.

Sa situation aux portes de l'agglomération lyonnaise fait aujourd'hui de Jonage un bourg résidentiel apprécié pour son calme et sa qualité de vie.

¹ Données Wikipédia, CAF, INSEE 2019, mairie de Jonage

Question déplacements, la ville bénéficie d'une ligne de bus TCL (réseau de transports en communs de la métropole) grâce à laquelle l'accès à Meyzieu et ses différents types de transports reste possible (lignes TCL et Tramway T3, bus Trans-Isère). Localisée au cœur des grandes infrastructures de l'agglomération (l'aéroport Saint-Exupéry et sa gare TGV, l'autoroute A 432, la rocade-est), sa position stratégique encourage les entreprises à s'installer dans sa zone industrielle.

Les habitants apprécient également la présence du parc de Miribel-Jonage, l'un des plus grands espaces naturels périurbains d'Europe.

Profil de la population

La commune est attractive, sa population augmente d'année en année notamment chez les 45 ans et plus. Il existe également un faible taux de déménagement chez les 40 ans et plus.

Seulement 15.5% de la population avait moins de 29 ans en 2017 contre 23.3% en moyenne dans la métropole. Le parc immobilier reste assez onéreux et peut expliquer la difficulté pour les plus jeunes ménages à s'installer sur le territoire.

Le nombre de naissance reste stable entre 50 et 60 par an. Le taux de natalité reste moins élevé qu'à l'échelle métropolitaine (9.5% contre 15.5% sur la métropole entre 2012 et 2017).

Les ménages sont plutôt reconnus comme « aisés » avec une médiane de revenus annuels de 26 320€ par personne. Le taux de pauvreté touche seulement 5% des habitants contre une moyenne de 16% pour les habitants de la métropole. 17% des allocataires de Jonage vivent sous le seuil de bas revenus contre 36% pour la métropole.

Moins de 8% des allocataires de Jonage ont des ressources composées à plus de 80% des Prestations familiales (18% pour la métropole). Enfin, 13% des allocataires ayant un enfant de moins de 20 ans ont un quotient familial inférieur à 700€ contre 37% pour la métropole. Moins d'un allocataire sur trois bénéficie d'une prestation « Solidarité et insertion ». 67% des allocataires sont surtout couverts au titre de l'enfance-jeunesse.

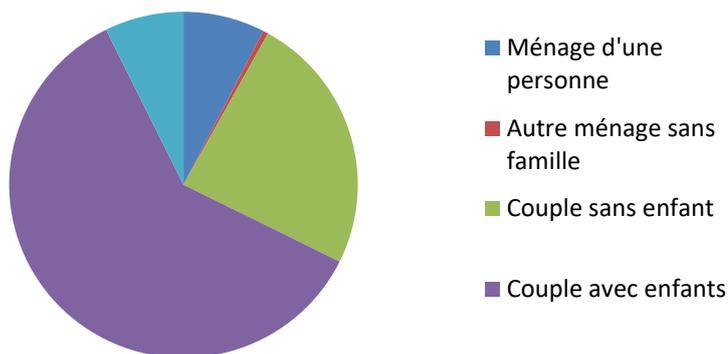
87% des logements sont des maisons avec jardin contre 23% d'appartements. 85% des habitants sont propriétaires de leur logement. Les résidences sont proportionnellement plus grandes qu'à l'échelle métropolitaine.

En 2019, peu de cas de logements indécents ou insalubres ont été signalés (moins de 5%).

Plus de la moitié des habitants sont des ménages avec enfants. Seulement 9.9% des familles sont monoparentales contre 17.7% pour la métropole.

74% des allocataires sont des familles avec enfants. La population est donc associée à un public « familial »

Ménages selon leur composition



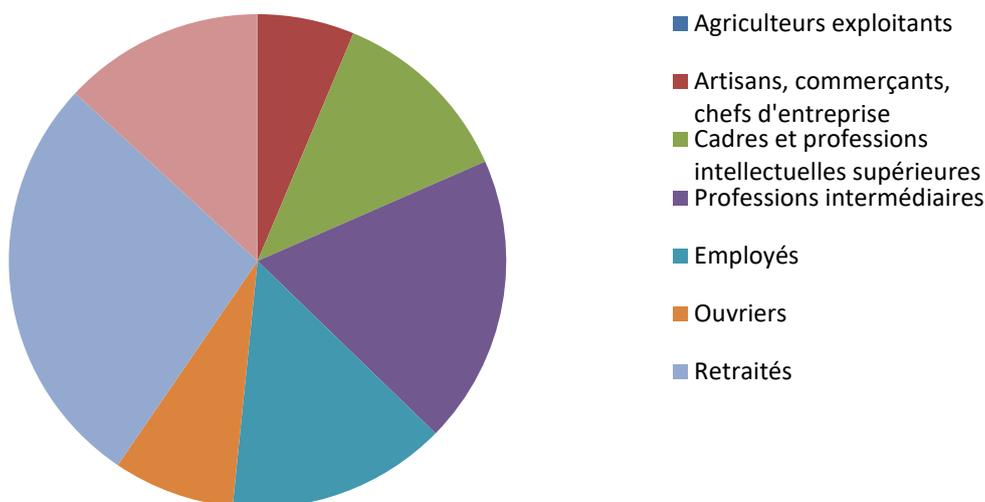
Situation dans l'emploi

77% de la population est active avec seulement 5% de chômeurs (9.7% pour la métropole). 75% des couples avec enfants sont composés de deux actifs occupés contre 64.2% pour la métropole de Lyon.

Pratiquement la totalité des habitants possèdent une voiture et 81% l'utilisent au quotidien pour se rendre au travail. En effet 87% des actifs travaillent hors de la commune.

Voici une répartition de l'emploi en fonction des catégories socioprofessionnelles :

Catégorie socioprofessionnelle



Selon les données recensées par le Relais Petite Enfance qui centralise les demandes de garde pour les enfants de moins de 3 ans, plus de 95% des couples sont biactifs. Le recours au RPE s'associe donc à un mode de garde pendant le temps de travail.

En plus du mode de garde intrafamilial, il existe trois types de garde sur la commune:

- L'accueil collectif au Multi accueil les Ecureuils ou sur les sept berceaux loués à la crèche d'entreprise « La Prunelle de Meyzieu »
- L'accueil individuel chez une assistante maternelle
- Une micro crèche privée

Ces différentes propositions offrent un taux de couverture petite enfance² confortable de 73.9% contre une moyenne de 57.2% sur la métropole.

Les familles non actives expriment comme besoin que leur enfant puisse se sociabiliser, rencontrer d'autres enfants, se « préparer à l'école maternelle » et puisse aussi soulager les familles quelques heures dans la semaine. Les familles ne souhaitent pas un accueil sur un temps plein. C'est pourquoi la politique de la ville a décidé de prioriser les ménages actifs pour une place en régulier au multi accueil et de proposer des contrats d'accueil « occasionnels » aux ménages non actifs. Les

² Nombre de places pour 100 enfants

situations exceptionnelles ou atypiques sont étudiées en commission d'attribution des places.

La commission favorise également les ménages en réinsertion professionnelle.

Les familles accueillies au multi accueil ont majoritairement besoin d'un temps plein du lundi au vendredi ou d'un temps partiel à 4 jours par semaine, sur une amplitude horaire moyenne de 8h30 à 17h30. Les créneaux de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 sont occupés par une minorité de foyers, ce qui nous a conduit à demander un « agrément modulé » pour 15 enfants au maximum sur ces amplitudes et de diminuer l'amplitude d'ouverture de 8h à 18h à compter du 22/08/2024.

Vie quotidienne et dynamique partenariale

De nombreux commerces ont fait le choix de s'installer dans le centre-ville, ce qui offre aux habitants une richesse de services proposés (grandes surfaces, médecins, avocats, médecine parallèle, chocolaterie, boulangerie etc...)

Deux écoles sont présentes sur la commune avec 682 enfants scolarisés dont 245 enfants en maternelle en 2022.

La commune dispose également d'une médiathèque riche en contenu culturel et reste force de manifestations pour toute la population.

Un complexe sportif composé d'une salle de gymnastique, d'un mur d'escalade et de nombreuses autres salles est présent sur la ville.

Le tissu associatif est également très important avec pas moins de 54 associations culturelles sportives et autres.

Grâce à la motivation des professionnels et au soutien logistique de la municipalité et au soutien financier de la CAF, le multi accueil peut aisément bénéficier de ces partenaires grâce à un lien de proximité sur le centre-ville. La commune dispose également d'un minibus et de sièges auto adaptés aux tout-petits pour les sorties extérieures.

Les projets de notre établissement sont détaillés plus précisément dans notre projet pédagogique.

La participation des familles et le soutien à la parentalité

Au multi accueil, nous estimons que le rôle des parents est primordial. Les informations détenues par les parents sont importantes : elles permettent aux professionnelles de comprendre l'enfant, son rythme et de pouvoir faire évoluer l'accueil, l'accompagnement et les pratiques en fonction de ses besoins.

Au fur et à mesure des jours, une relation de confiance se crée entre les professionnelles et la famille ce qui garantit la continuité de la prise en charge de l'enfant, son bon développement et son épanouissement dans son lieu d'accueil.

Etre parent n'est pas simple ! Ce lien de confiance et la posture bienveillante de l'équipe leur permet de confier leurs difficultés avec l'enfant sur les questions du sommeil, de l'alimentation, du cadre, des écrans etc... L'équipe est formée pour répondre aux questionnements des parents et saura les orienter vers des personnes compétentes en cas de besoin.

Tout au long de l'année, différents temps sont proposés afin de renforcer cette co-éducation garante de la qualité de l'accueil de l'enfant : les inscriptions, les accueils et départs des enfants (transmissions), les conférences à thème, le café des parents, les semaines de la Petite Enfance, les activités enfants/parents, les panneaux d'affichage, les fêtes de la crèche (Noël et Vacances d'été).

A l'échelle communale, les familles peuvent trouver ressource à la mairie par le biais du CCAS. De plus, depuis 2018, le Relais Petite Enfance organise un temps jeu une après-midi par mois. Nous sommes également en lien avec l'antenne de permanence CAF, la PMI de Meyzieu et les médecins de secteur qui peuvent nous contacter pour nous alerter lorsque certaines familles rencontrent des difficultés. Cependant les travailleurs sociaux sont peu sollicités par les Jonageois.

La commune est signataire de la convention Médiation Familiale.

La branche de la CAF associée aux interventions d'un travailleur social est peu sollicitée par les Jonageois (moins de 5 interventions en 2019)

L'antenne CAF la plus proche est située à Meyzieu pour des informations et à Vaulx-en-Velin pour des actions collectives.

12. Mise en œuvre de droits pour les familles en insertion sociale ou professionnelle.

Afin de garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge, le multi accueil favorise les familles dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle. En effet, 2 points supplémentaires leur sont attribués. Les familles en précarité (tarif inférieur à 1€/heure) se verront également attribuer ces deux points.

Si la famille est orientée par les services de PMI ou le médecin traitant, 4 points supplémentaires sont attribués.

Pour les familles ne souhaitant pas reprendre une activité professionnelle avant l'entrée à l'école, un accueil occasionnel leur sera proposé.

13. Mesures concrètes dans la démarche de développement durable

L'équipe est sensible à son impact sur l'environnement. Au quotidien, nous essayons de contribuer à notre échelle à la question du développement durable. Voici des exemples de nos actions concrètes :

Démarches écologiques :

Eteindre les lumières dès qu'elles ne sont pas nécessaires, ne pas laisser couler l'eau sans intérêt, régler le chauffage à une température correcte, ne pas ouvrir les fenêtres quand la clim est en route, limiter les impressions papiers, utiliser des feuilles de brouillon en guise de « post it », covoiturage entre différents membre du personnel, utilisation de gants, serviettes et sur chaussures lavables plutôt qu'à usage unique, couches avec label biodégradable, recyclage des barquettes alimentaires en plastique, tri de nos déchets, 30% des aliments du traiteurs sont labélisés bio et produits locaux, plus de bouteille d'eau minérale , produits d'entretien écologique dans la mesure du possible, groupement de commande pour éviter les multiples livraisons, limiter le nombre de repas commandés pour le gaspillage alimentaire. Nous mettons tout en œuvre pour réparer avant de remplacer (électroménager, linge, jeux, informatique...)

Démarches sanitaires :

Alimentation saine, contrôle de la qualité de l'air intérieur régulier, les peintures des mobiliers sont normées, les récipients vides non alimentaires (ex : bouteille de shampoing, liquide vaisselle...) ne sont plus proposés aux enfants car les encres utilisées peuvent être nocives.

Démarches éducatives :

Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire (se servir peu et se resservir plutôt que de jeter), utilisation de matériel de récupération pour les activités manuelles, mettre des mots quand nous éteignons les lumières, sensibiliser à bien jeter les déchets dans les poubelles, leur parler des abeilles, des vers de terre et des fourmis, ne pas leur faire de mal....

Démarche sociale :

Pour les familles, les tarifs sont définis selon les ressources du foyer et le nombre d'enfants à charge.

Pour les agents : La professionnelle enceinte bénéficie dès son quatrième mois de grossesse d'une diminution de son temps de travail (1 heure en moins par jour), ses RDV médicaux peuvent être pris sur son temps de travail, nous essayons dans la mesure du possible de la soulager au maximum des ports de charges et travaux physiques. La professionnelle jeune maman reçoit un bon cadeau à la naissance, et bénéficie jusqu'aux 16 ans de l'enfant de 12 jours de congés pour enfant malade. Selon l'organisation de service, ses contraintes familiales sont prises en compte dans le planning. De plus, si elle allaite, une demi-heure de temps lui est octroyée pour tirer son lait.

Les salaires ont été revalorisés en décembre 2021, les contrats de travail sont établis pour une durée minimale d'un an.

La municipalité et la direction du multi accueil sont sensibles à la qualité de vie au travail, elles favorisent tant bien que mal le confort de son personnel (salle de repos agréable, réflexion sur le matériel ergonomique, l'acoustique, petites attentions au quotidien, disponibilité de la directrice et de son adjointe pour renforcer les équipes dès que nécessaire, avantages grâce à un comité social etc...).

Démarches de conciliation vie professionnelle / vie personnelle des parents.

Le multi accueil a un emplacement central sur la commune, accessible à pied, en transport en commun, avec des parkings à proximité.

Nous sommes sensibles aux horaires atypiques : accueil des enfants de soignants en matinée pour que le parent puisse dormir, arrivée et départ modulable, ajustement des contrats en cas de besoin, accueil occasionnel renforcé pour les familles dans le besoin... Nous pouvons également accueillir les enfants des personnes travaillant sur la commune.

14. Modalités d'évaluations

Modalités d'évaluation des projets

Le projet social est actualisé tous les cinq ans. Les données socio démographiques du territoire peuvent influencer les besoins de la population, ce qui nécessite une réflexion politique sur les services proposés aux habitants.

En complément du projet social, la commission d'attribution des places en crèche se questionne tous les ans sur l'offre d'accueil des moins de trois ans sur le territoire de Jonage. En effet grâce à plusieurs indicateurs (remplissage des places en crèche, activité des assistantes maternelles, analyse de la liste d'attente des familles refusées en crèche, recueil des causes de refus de contrat etc...) le comité de pilotage peut être amené à modifier certaines modalités (amplitude horaire de la crèche, augmentation ou diminution du nombre de berceaux réservés en crèche privée, faciliter l'implantation de micros crèches privées sur le territoire etc...)

Ce présent projet ainsi que notre projet éducatif et pédagogique sont réévalués tous les ans, voire plusieurs fois par an en fonction des valeurs pédagogiques de l'équipe ainsi que des orientations éducatives de chaque section.

Nous avons également le projet de constituer un questionnaire de satisfaction à destination des familles afin de connaître nos axes d'amélioration et de rester attentifs aux besoins des familles et des enfants inscrits.

Modalités d'évaluation de nos compétences

Les textes de lois proposent un cadre légal quant aux constitutions des équipes. Toutefois, la municipalité a fait le choix de favoriser des équipes diplômées ce qui contribue à la qualité de l'accueil proposé.

Nous avons conscience que pour l'équilibre du multi accueil, il est primordial que l'équipe soit stable et soudé. Afin de fidéliser ses agents, le conseil municipal est attentif aux conditions de travail de ses agents (matériel ergonomique, cadre de travail plaisant, salaire attractif...).

La direction du multi accueil s'assure également du bien être de son équipe, de la bonne entente et d'un climat favorable à l'épanouissement professionnel. Elle est également attentive lors des recrutements de stagiaires et de nouveaux membres de l'équipe afin que les valeurs des nouvelles professionnelles soit en adéquation avec nos méthodes de travail.

Chaque année, toutes les professionnelles réalisent un entretien individuel avec leur supérieur hiérarchique afin de faire le point sur l'année écoulée (les réussites, les projets, les difficultés rencontrées..) et d'élaborer des objectifs pour l'année à venir. Ces évaluations sont conservées tout au long de la carrière des agents.

La municipalité et la directrice de la crèche sont aussi attentives à l'analyse des arrêts de travail. En cas d'arrêt pour douleur, nous essayons d'analyser la cause et trouvons des moyens pour les corriger. En cas d'arrêt pour « usure professionnelle », nous tentons également d'en comprendre la cause afin que cette situation ne se reproduise pas. En cas de turn over de personnel, il est important de se questionner sur la raison du départ afin de savoir s'il s'agit d'un projet personnel ou bien d'un mal être venant des conditions de travail.

De plus, en lien avec le service des ressources humaines, la direction de la crèche favorise l'entrée en formation de tous les membres de l'équipe. En effet, se former permet de s'ouvrir aux nouvelles pratiques et de se questionner sur son positionnement professionnel tout au long de sa carrière. Toutefois les formations ne doivent pas impacter de façon significative les jours d'ouvertures du multi accueil. C'est pourquoi, la direction opte pour une formation collective sur deux jours, fin aout, sur une thématique d'utilité collective. Puis chaque professionnelle fait une demande de formation individuelle par an qui n'impacte pas le

fonctionnement de la structure. Les réunions d'équipes et les temps pédagogiques également sont programmés en soirée.

Modalité d'évaluation du travail avec les familles

Comme expliqué dans ce projet, le travail avec les familles nous semble primordial pour l'épanouissement des enfants. Cette relation de confiance se construit peu à peu par le biais des accueils au quotidien, mais nous proposons également aux familles d'autres temps communs.

Chaque année, parce que les besoins du public sont différents et que l'équipe s'inscrit dans de nouvelles dynamiques, nous élaborons un bilan de ces temps (nombre d'actions de soutien à la parentalité, nombre de temps festifs, de temps d'activités, de conférences... et surtout le taux de participation).

Ces indicateurs nous permettent de nous ajuster aux besoins des années suivantes, de réaliser des actions concrètes et de répondre aux attentes des familles.

Chaque année, nous avons également la possibilité de réaliser des projets transversaux avec plusieurs partenaires tels que le RPE, la médiathèque, les écoles, les commerces... Ces projets dynamisent notre quotidien.

A l'heure actuelle, les familles fréquentent peu les temps d'informations tels que le RPE ou les soirées conférences. Toutefois, elles sont très intéressées par les temps de loisirs et les temps festifs.